

ANTOINE PROST

Un mal français : le baccalauréat

Le baccalauréat n'est certainement pas le problème prioritaire de l'enseignement français aujourd'hui. L'opinion, pourtant, ne voit que lui : « C'est la seule chose qui intéresse les parents », disent les journalistes. Voire. En tout cas, c'est la seule dont parlent les médias. Le récent rapport sur les lycées et leurs études en apporte la confirmation : il consacrait 14 pages sur 277 au baccalauréat, et c'est pourtant sur le baccalauréat qu'ont titré les journaux, écrits ou télévisés.

Cette obsession collective, proche de la névrose, se manifeste chaque année en juin. Les sujets de français ou de philosophie prennent place dans les journaux ; on s'interroge sur les proportions de succès ou d'échec ; on dresse des cartes ; on s'indigne des fuites, qui justifient plaintes et enquêtes infructueuses ; on conteste les sujets, trop difficiles, parfois même infaisables, cela s'est vu. Bref, c'est un événement national.

Dans la littérature pédagogique, la passion n'est pas moindre, et les opinions les plus contradictoires s'affrontent avec intransigeance. D'un côté, toucher au baccalauréat relève du sacrilège : la réforme la plus anodine scandalise, et l'on sonne aussitôt le tocsin. Tout change ment passe ici pour un attentat, et l'on soupçonne aussitôt les raisons les plus noires. Ceux qui critiquent le baccalauréat sont accusés de vouloir rien moins que la fin de l'unité nationale et le nivellement par le bas.

D'un autre côté, on signale depuis longtemps le rôle du baccalauréat dans la sclérose et la rigidité de notre enseignement. Au vrai, il en bloque l'évolution — ce dont se félicite le premier parti. Comment,

en effet, diversifier l'enseignement pour l'adapter à la diversité des élèves, comment évoluer vers l'interdisciplinarité, quand la sanction est totalement uniforme et exclusivement disciplinaire ? Et l'on voit des professeurs pleins d'imagination, qui dépensaient des trésors d'intelligence avec leurs élèves de seconde ou de première, renoncer à toute innovation et rentrer docilement dans le moule en terminales. Il y a plus grave : le bachotage, cette gangrène qui consiste à ne prêter intérêt dans un enseignement qu'à ce qui peut servir le jour de l'examen, et l'on sait que ce n'est pas nécessairement le plus important.

On se propose de montrer ici la nécessité à la fois d'un baccalauréat et d'une réforme de ce baccalauréat, en s'appuyant sur des comparaisons étrangères et sur les enseignements de l'histoire.

1. *Nécessité du baccalauréat*

Une institution aussi forte n'est pas de celles qui se peuvent abattre. L'impossibilité pratique de supprimer le baccalauréat, sauf révolution improbable, pourrait dispenser d'argumenter son maintien. Mais les raisons de fait n'emportent jamais l'adhésion. Voyons donc les raisons de fond.

La grande originalité du baccalauréat est de constituer à la fois un « ticket » de sortie du second degré et un « ticket » d'entrée dans le supérieur. Les deux fonctions semblent incompatibles, et elles le sont, en effet, dans une certaine mesure, d'où la proposition, souvent avancée, de leur dissociation : les lycées délivreraient, sous leur responsabilité, un diplôme de fin d'études secondaires, tandis que les universités institueraient, si elles le souhaitent, un examen d'entrée selon les modalités qu'elles choisiraient.

L'exemple japonais oblige à rejeter cette solution. La qualité d'un examen dépend, en effet, entre autres facteurs, du rapport entre l'effectif des candidats et celui des correcteurs. Si l'on a peu de correcteurs pour beaucoup de candidats, il devient indispensable d'adopter un type d'épreuves simples, où la correction soit aisée et rapide. Inversement, si l'on tient à des épreuves complexes, longues à corriger, il faut un ratio moins déséquilibré entre les candidats et les correcteurs.

Au Japon, les universités recrutent à partir d'examens qu'elles organisent. Les universités privées ont leur propre examen. Les universités publiques, nationales, préfectorales ou municipales, organisent un premier ensemble d'épreuves nationales en japonais, anglais et mathématiques, et les candidats sont classés à partir de ces épreuves. Le second temps de la sélection concerne chaque université.

On ne peut faire acte de candidature que dans une seule université. Parmi les candidats qui la sollicitent, chaque université retient ceux qu'elle veut en fonction du classement national. La barre est ainsi plus ou moins haute, suivant la réputation et l'audience de l'université. Les candidats ainsi sélectionnés passent un second examen, organisé par l'université, qui porte sur dix matières, et décide de leur admission définitive.

Cette procédure a, sur l'ensemble du système éducatif japonais, des conséquences très graves. Comme le véritable enjeu des études secondaires est l'accès aux universités, le diplôme de fin d'études que les lycées délivrent à leurs élèves n'a aucune valeur. C'est un premier enseignement : quand il y a dédoublement de l'examen de sortie du second degré et de l'examen d'entrée dans l'université, c'est ce dernier qui compte.

Or tout examen qui compte a des effets déterminants sur l'enseignement qui précède. Au Japon, ces effets sont particulièrement spectaculaires, car l'enseignement des lycées, profondément remanié sous l'influence américaine après la défaite de 1945, s'inspire d'idéaux démocratiques et culturels très mal adaptés à la sélection féroce qu'effectuent les universités, même si l'enjeu en est un classement plutôt qu'une exclusion puisque, en définitive, les candidats finissent par trouver une université qui les accueille. On a donc vu se développer un enseignement parallèle à celui des lycées, dans les *jukus*. De statut purement privé, d'organisation pédagogique très variable, les *jukus* préparent exclusivement les examens d'entrée aux universités. C'est un entraînement intensif à passer les tests qui constituent le concours national.

Passons sur la surcharge de travail que ce système entraîne pour les élèves qui, après huit heures de travail au lycée (240 jours par an), vont encore volontairement passer parfois deux heures dans un *juku* payant.

Passons sur la situation fréquente des élèves qui ont terminé leur lycée, mais n'ont pas réussi à entrer dans l'université qu'ils avaient choisie. On les appelle *ronin*, comme les samouraïs sans maîtres. Pour eux, le *juku* est le seul espoir, et ils y bachotent fébrilement le prochain examen d'entrée aux universités. Le phénomène est, socialement, d'une grande importance. En 1976, 26 % seulement des étudiants reçus à l'entrée de l'université Todaï n'étaient pas des *ronins* (1).

(1) Joelle Plantier, *op. cit.*, p. 23. 42 % des reçus avaient été *ronin* pendant un an, et 32 % pendant plus longtemps encore.

Le plus grave est les effets induits sur l'enseignement des lycées. Ceux-ci ne peuvent pas ne pas réagir à la concurrence sauvage qu'ils subissent. Ils le font de deux manières. D'abord en cherchant à s'assurer les meilleurs élèves possibles au prix d'une sélection elle-même impitoyable. A la fin du collège, qui dure trois ans comme le lycée, s'instaure donc un examen d'entrée au lycée, examen où comptent pour moitié les notes de l'année. Cette part de contrôle continu n'empêche pas l'examen d'être déjà très sélectif, et l'on voit des *jukus* préparer non seulement l'examen d'entrée aux universités, mais encore celui qui donne accès aux lycées. La sélection régit ainsi tout l'enseignement et engendre un bachotage prolongé.

En second lieu, la pédagogie même doit s'infléchir. Un écart trop grand entre les épreuves sur lesquelles les élèves sont sélectionnés en fait et celles que les lycées pratiquent ne serait pas tenable indéfiniment. L'enseignement finit donc par privilégier les exercices les plus utiles pour l'examen, les seuls que les *jukus* pratiquent. Or ces exercices sont des tests de connaissances. Il faut donc entraîner les élèves à répondre vite à ces questions simples. Un dispositif moderne, informatisé, les analyseurs de réponses, y contribue : en appuyant sur un bouton, chaque élève répond à la question posée, et l'appareil calcule le score de réponses justes de chaque élève et de la classe entière.

Un autre exemple de l'asservissement de l'enseignement secondaire aux examens d'entrée dans le supérieur est l'enseignement des langues vivantes. Pas question de faire passer un oral de langue à tous les candidats ; ils sont trop nombreux. Les épreuves de l'examen consistent donc en des exercices purement écrits : questions sur un texte et exercices à trous. Les lycées s'alignent sur ces pratiques, et la langue orale cesse progressivement d'être enseignée. Si on veut l'apprendre, il faut recourir, là encore, à des entreprises privées et coûteuses.

On voit ici les conséquences ultimes qu'entraîne, pour l'enseignement des lycées, les modalités mêmes de l'examen d'entrée dans les universités : d'une part, la généralisation du bachotage, avec un entraînement systématique et intensif à des épreuves répétitives fort simples ; d'autre part, le développement de « boîtes à bachot » payantes, à visée purement utilitaire.

La sélection par les mathématiques et la physique commence à engendrer en France les mêmes déviations : la généralisation du bachotage et la prospérité des « sos maths » ou autres officines dont le calicot fleurit aux façades de certains quartiers, avant chaque période de vacances. Cependant, cette évolution est limitée par deux

faits décisifs : d'une part le baccalauréat est corrigé par des professeurs de lycées, qui savent donc ce qu'a été l'enseignement dispensé aux candidats : une correspondance minimale entre l'enseignement et l'examen est ainsi assurée. D'autre part, le baccalauréat est encore composé d'épreuves relativement complexes et longues à corriger, parce que le nombre des correcteurs est élevé. Si par hasard on laissait se constituer un examen d'entrée dans les universités, l'équilibre serait définitivement rompu, et l'on peut prévoir une évolution à la japonaise. Pour résumer ce point de vue de façon apparemment paradoxale, on pourrait dire que le baccalauréat est encore aujourd'hui le meilleur rempart contre le bachotage.

2. *Nécessité d'une réforme du baccalauréat*

Si le baccalauréat est nécessaire pour éviter la mise en place d'un examen d'entrée dans les universités que la disproportion entre le nombre des correcteurs et celui des candidats réduirait vite à un ensemble de tests qui finiraient par modeler jusqu'à la caricature l'enseignement des lycées, il devient indispensable de le défendre. C'est-à-dire de le défendre contre ses propres partisans, car il n'a pas de pires adversaires.

Que veulent, en effet, les partisans habituels du baccalauréat ? Plus d'épreuves, plus de notes. Ils souhaitent que tout enseignement soit sanctionné par une épreuve. Bref, ils poussent à alourdir sans cesse l'examen : plus il sera complet, plus il sera massif, meilleur il sera à leurs yeux.

Passons sur les conséquences funestes de cette tendance sur l'organisation de l'année scolaire. Plus l'examen est lourd, plus il commence tôt, et plus tôt s'arrêtent les cours : l'examen grignote l'enseignement.

Le vrai problème est de faire en sorte que le baccalauréat se déroule sans bavures. C'est une organisation humaine, et, quel que soit le soin apporté à prévoir les moindres détails, l'incident majeur est toujours possible. Plus il y a d'épreuves, plus ces épreuves sont diverses et nombreuses, plus grand est le risque d'incident. Ici, ce sont des copies qui se perdent ; là, des fuites qui obligent à recommencer toute une épreuve dans toute une académie, ne laissant plus aux professeurs qu'un temps dérisoire pour corriger en bâte les copies. Ailleurs, on distribue par mégarde, parce qu'une étiquette a été mal collée, le sujet d'une section à une autre section. Ou encore, on ne sait pourquoi, à l'imprimerie un sujet de biologie se trouve égaré dans une liasse de sujets d'histoire, et on le distribue avec eux, ce qui l'évente, et oblige à recourir aux sujets de remplacement. Sans

compter la pénurie menaçante de correcteurs. A force d'ajouter des épreuves ici et là, on finit par ne plus avoir de professeurs pour les corriger. On a ainsi introduit une épreuve écrite de philosophie dans les sections G et F du baccalauréat : les professeurs ont des paquets de 150 ou parfois 200 copies à corriger en six jours, et l'on doit faire appel aux retraités pour compléter les jurys.

De ces problèmes organisationnels, l'histoire porte témoignage. Depuis 1873, le baccalauréat se passait traditionnellement en deux parties, et il comportait deux sessions. Il fallait donc organiser quatre examens par an. Pour la seconde partie, il n'y avait, à la veille de 1940, que deux sections, philosophie et mathématiques élémentaires. Pour la première partie, il y avait quatre sections, mais comme les programmes étaient identiques, aux langues près, les épreuves ne différaient que pour les langues, tantôt mortes, tantôt vivantes, et parfois pour le français. C'était donc un examen simple. Comme les candidats étaient peu nombreux, il était facile à organiser.

Le système se complique à partir de 1941-1942. Les séries d'épreuves de la première partie divergent et se font plus nombreuses. Une troisième série, sciences expérimentales, apparaît à la seconde partie (1942), puis deux baccalauréats techniques (1946 et 1952).

Simultanément, le nombre des candidats à examiner augmente. Pour les deux parties réunies, il passe de 55 000 en 1938 à 178 000 en 1960.

On aboutit alors à une impossibilité matérielle et le baccalauréat entre dans une crise qui dure près de dix ans. On songe d'abord à supprimer l'oral, mais il était somme toute moins compliqué à organiser que l'écrit : pas de sujets à imprimer, cacheter, diffuser ; moins de candidats. On supprima donc la session de septembre (1960), ce qui diminuait de moitié la charge administrative, et on la remplaça par un oral de rattrapage, passé sur-le-champ. Mais la marée des candidats montait toujours. En 1962, ils sont 222 000. On décide alors de supprimer la première partie, remplacée par un examen probatoire qui eut la vie courte. Mais comme il fallait bien une épreuve de français à l'écrit et à l'oral, ce qui devenait le baccalauréat tout court (sans partie) était alourdi, et les horaires de terminales, qui comprenaient du français, craquaient de toutes parts. La création d'une épreuve anticipée de français permit en 1969 de sortir de l'impasse. Il y avait alors 230 000 candidats (2) environ.

(2) L'importance du baccalauréat se marque au niveau des textes qui le régissent : des décrets, quand horaires et programmes dépendent d'arrêtés. Pour suivre l'histoire du baccalauréat dans ces dix années, on verra donc les décrets des 28 août 1959, 12 septembre 1960, 29 septembre 1962, 30 décembre 1964 (suppression de l'examen

Statistiques significatives sur le baccalauréat 1938-1980

Années	Candi- dats à exa- miner (en milliers)	Bache- liers (en milliers)	Taux de succès (en %)	Observations et discontinuités
1938	55,0	20,5		Candidats 1 ^{re} et 2 ^e partie, 1 ^{re} session
1950		31,4	78,4	Bacheliers 2 ^e partie, 1 ^{re} et 2 ^e session Taux de succès majoré par des candidats reçus en juillet dans une série et en octobre dans une autre
1960	178,0	59,3	75,8	Candidats = élèves de 1 ^{re} et de terminales Plus qu'une session par an (décret du 19 sept. 1960)
1962	222,1	63,2	69,8	Plus de 1 ^{re} partie (décret du 29 sept. 1962)
1965	137,7	91,9	66,8	Candidats = élèves de terminales Réforme du second cycle, nouvelles séries, baccalauréat de technicien (décret du 10 juin 1965)
				Dont baccalauréats généraux (A à E) :
1970	236,7	167,3	70,7	138,7 soit 73,5 % de succès
1975	299,0	204,5	68,4	153,7 — 70,5 —
1980	337,2	221,6	65,7	158,9 — 66 —

Ce n'étaient pas pourtant les mêmes candidats, car entre-temps la réforme de 1965 avait créé les séries actuelles (A à E) et les baccalauréats de techniciens (F, G et H), multipliant ainsi le nombre des séries et sous-séries (12 pour le BTn F) et compliquant à plaisir la tâche des services d'examen, qui n'ont pas trop d'une année de travail pour préparer quelques journées d'interrogation.

Dans ces conditions, il est utopique d'imaginer que le baccalauréat, sous sa forme actuelle — le nombre des séries différentes a été réduit —, puisse résister à une nouvelle poussée des effectifs. Or, une telle poussée est probable, car les scolarisations longues ont tendance à augmenter dans le monde entier. Elle est en outre souhaitable, car un niveau supérieur de formation est nécessaire dans une société où le processus

probatoire et épreuve de français à la fin de la terminale), 10 juin 1965 (nouvelles séries et baccalauréats de technicien), 9 novembre 1965, 20 novembre 1968, 21 février 1969 (épreuve anticipée de français), 5 décembre 1969.

de production et de gestion recourt à des formalismes de plus en plus sophistiqués.

Aussi serait-ce faire preuve de bon sens que de rechercher sans attendre des simplifications susceptibles de rendre le baccalauréat plus robuste. Déjà le nombre de candidats dépasse 300 000. Si la décision est prise maintenant, de nouvelles formules peuvent être expérimentées, mises à l'épreuve, revues et corrigées. On évitera ainsi les années de tâtonnement qui seront le lot inévitable d'une réforme entreprise à chaud, sous la pression de la nécessité. On évitera surtout le risque majeur d'une disparition du baccalauréat, étouffé sous l'avalanche des candidats. Gouverner, dit-on, c'est prévoir : si l'on ne veut pas que dans dix ou quinze ans le ministre de l'éducation nationale, quel qu'il soit, n'ait le choix qu'entre remplacer le baccalauréat par un examen à base de tests ou un diplôme propre à chaque lycée, il faut dès aujourd'hui alléger et simplifier le baccalauréat pour le renforcer. La réforme est la condition de sa survie.

Les partisans les plus obtus du baccalauréat refuseront sans doute cette évolution sans se rendre compte qu'ils œuvrent en fait à rebours de leurs intentions. Pour eux toute simplification est une baisse de niveau. Cette opinion ne résiste pas à l'examen des faits, sauf si l'on postule que le niveau a tellement baissé dans toutes les matières que, pour le maintenir, il faudrait rendre l'examen de plus en plus sélectif et, à la limite, ne pas recevoir plus de candidats qu'en 1950. On constate en effet que, par des mécanismes d'ajustement spontané des correcteurs aux règles changeantes de l'examen — avantage de correcteurs qui enseignent au lycée —, quelle que soit l'organisation du baccalauréat, la proportion de reçus ne change guère (3). Il suffit de consulter le tableau ci-dessus pour en avoir confirmation. On peut donc penser qu'un baccalauréat plus léger ne serait ni plus facile ni plus difficile que l'actuel.

Au demeurant, alléger le baccalauréat n'est pas nécessairement diminuer le nombre d'épreuves. Ce peut être organiser certaines épreuves au niveau local, entre établissements, les professeurs du lycée A interrogeant, sur le programme national, les élèves du lycée B et réciproquement, quitte à modifier ces jumelages tous les deux ou trois ans. Il y a là une simplification appréciable : les sujets n'ont plus besoin d'être imprimés, cachetés, enfermés dans des coffres, distribués au jour J. Les copies peuvent être anonymes, mais elles ne circulent

(3) Le tableau ci-dessus montre surtout que la suppression de la session de septembre a diminué le nombre d'élèves finalement reçus au baccalauréat. Le taux élevé de succès en 1970 n'est guère significatif après les anomalies de 1968 et 1969. Il semble pourtant que les jurys deviennent plus sévères.

plus à travers toute une académie : s'il y a fuite, la responsabilité n'est pas diluée.

Sans doute les professeurs et les examinateurs se connaissent-ils. Mais cela présente un double avantage : plus de justice et plus de souplesse. Sachant ce qu'ils ont enseigné les uns et les autres, et comment, ils peuvent ajuster les sujets d'écrit et les questions d'oral à l'enseignement effectivement dispensé. Cela peut jouer en faveur de certaines classes où le professeur a été malade, par exemple. Plus souvent, ce peut être un facteur de sévérité : on met plus facilement une mauvaise note quand on sait de source sûre que ce qu'on demande au candidat, et qu'il ignore, lui a effectivement été enseigné. A l'oral notamment, plus question d'apitoyer l'examineur en lui expliquant que le professeur était chahuté, ou qu'il n'a pas traité la question, ou qu'il a toujours été absent.

Si l'on veut bien s'armer de bon sens et cesser de faire du baccalauréat l'enjeu de débats théologiques ou le dernier tabou de notre société soi-disant libérée, force est ainsi de constater que les idées courantes sont en la matière des idées fausses. Partisans et adversaires du baccalauréat œuvrent en fait à rebours de leurs intentions, et chacun d'eux aboutirait au contraire de ce qu'il veut, si on le laissait faire. Aveuglés par leur passion, ils ne voient pas les effets pervers parfaitement prévisibles des politiques qu'ils préconisent. Ceux qui demandent la suppression du baccalauréat pour lutter contre le bachotage risquent d'aboutir à un bachotage pire, avec la création d'examens d'entrée dans les universités nécessairement plus sommaires que le baccalauréat, et qui régiront en fait tout l'enseignement des lycées. Ceux qui défendent le baccalauréat contre toute mesure de simplification, d'allégement ou d'assouplissement pour ne pas en compromettre le niveau ou le caractère national, que ces mesures ne compromettent d'ailleurs pas nécessairement, le conduisent en fait à sa ruine devant la montée prévisible des effectifs.

En ce domaine comme en d'autres, il n'y a de fidélité aux traditions et d'espoir de changement que dans des réformes aussi ardemment combattues par les traditionalistes figés que par les inconditionnels du changement. Mais les réformes n'ont pas de place quand les fanatiques se livrent des guerres de religion. Et tel est le cas du baccalauréat.

Bibliographie

Cet article repose sur la documentation suivante :

Pour le Japon : Jean-Michel Leclercq, *Le Japon et son système éducatif*, Paris, La Documentation Française, notes et études documentaires n° 4747-4748 du 20 décembre 1983, 120 p. ; et, du même auteur, *Le Japon et son système éducatif*, rapport d'enquête, ministère de l'éducation nationale, direction de la coopération et des relations internationales, 1981, ronéogr., qui n'est pas exactement le même texte. Voir aussi Joelle Plantier, *Evolution du système éducatif japonais dans le contexte des mutations technologiques*, rapport de recherche, Institut national de Recherche pédagogique, 1981.

Pour le baccalauréat, l'état ancien de l'examen et tous les textes réglementaires et programmes le concernant se trouvent dans la thèse du directeur du service des examens du baccalauréat de l'Université de Paris, J.-B. Piobetta, *Le baccalauréat*, Paris, J.-B. Baillière, 1937, 1 040 p.

SUMMARY et RÉSUMÉ, p. 191-192.